

# 1775

**LOUIS XVI**  
(Règne de 1774 à 1792)



**PIE VI**  
(Pontificat de 1775 à 1799)



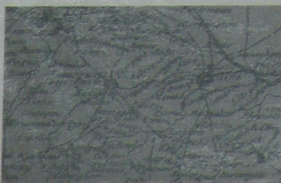
## Crecques au XVIII<sup>e</sup> siècle

Aujourd'hui partie de la commune de Mametz, Crecques a été avant 1823 une entité administrative à part. Entre 1790 et 1823, on parlait de la commune ou de la municipalité de Crecques. Avant 1790 et la création des communes c'était une « communauté d'habitants ». Comme les limites du village et de la paroisse étaient les mêmes, les deux termes sont souvent synonymes. Crecques faisait partie comme Mametz et Marthes de la province d'Artois, dépendait dans cette province de la subdélégation d'Aire, et sur le plan religieux relevait de l'évêché de Boulogne-sur-Mer.

Parmi les documents qui permettent de connaître un village avant la Révolution, les registres paroissiaux, état-civil de l'époque, renseignent sur les baptêmes, mariages et sépultures effectués par le curé. Dans une province où la quasi totalité de la population est Catholique, tous les villageois sont concernés, c'est pourquoi ces registres sont la source principale des généalogistes. Désormais, et depuis quelques mois à peine, ces registres sont consultables librement, en ligne, sur le site des Archives départementales du Pas-de-Calais.

D'autres documents sont à la disposition des historiens pour mieux connaître nos villages et nos ancêtres. Et comme souvent, c'est le fisc qui, pour mieux lever l'impôt, nous fournit des informations précieuses. Ainsi, le gouvernement de Louis XV ayant créé un nouvel impôt, le Vingtième, les États d'Artois, sorte de « Conseil général » de l'époque, ordonnent en 1759 à chaque village de fournir une déclaration de tous les maisons, terres labourables, prés, moulins, et généralement de tout ce qui produit du revenu dans l'étendue du village.

C'est ainsi que le 28 juillet 1761, les « baillis, gens de loy... » (le « Conseil municipal » de l'époque), « ... principaux habitants et quatre plus haut cotisés » (les notables) fournissent une déclaration, vérifiée exacte ensuite. Les cinq signataires (représentants et notables sont souvent les mêmes) sont Pierre François Bourdrel, Jean Marie Delhay, Gaspard Despreys, Jacques Joseph Fromont et Jean François Duquesnoy. L'intérêt de ce document réside dans le fait qu'il présente à la fois le village tel qu'il était à l'époque tout en nous donnant de précieuses indications sur l'endroit où habitait chacun.



Crecques sur une carte de 1765 (Atlas chorographique de Desnos)

Le village est divisé de la manière suivante :

D'une part le centre avec presque toutes les habitations. Une maison est désignée sous le terme de « manoir amezé », manoir n'a pas sa signification actuelle de « demeure noble », il s'agit d'un enclos sur lequel on trouve (ou non) un « amasement » (= une habitation). Les rues sont nommées : la rue Saint-Honoré, la « rue d'Aire » (la Grand Route d'Aire à Théroutanne), la « rue des Anglois », la « rue Pastouffé », et celle du Moulin.

De l'autre les prés et terres cultivées, divisées en neuf secteurs appelés « cantons ». Ces cantons ont chacun un nom :

Le premier est nommé « Le Trou à Gravières », il est frontalier de Mametz.

Le second : « La Croix », également frontalier de Mametz.

Le troisième : « Devant la Ville », frontalier de Marthes.

Le quatrième : « La Feuse aux Énnettes » (en patois une anette est une cane), touchant également Marthes.

Le cinquième : « Le Cui du fâcq », toujours à la frontière de Marthes.

Le sixième : « L'Étrille », délimité par le chemin allant de Théroutanne à Marthes et celui allant à Lestrées.

Le septième : « La Marlière », à la frontière d'Enguinegate.

Le huitième : « Le Bois de Crecques », à la frontière de Théroutanne.

Le dixième : « La Planquette », limité au nord par un « coulant d'eau qui descend du chemin d'Artois à la rivière du Lys » (la Lys).

Le village est limité au Nord par une prairie appartenant à l'évêque de Saint-Omer et au duc de Croÿ et par la Lys, qui sert de séparation entre Crecques et Théroutanne. Il existe un « fossé et coulant d'eau » qui sépare Crecques de Rebecques, qui se jette dans la Lys, et qui sert également de séparation entre les deux villages.

Outre les terres labourables et prés, on trouve des prés à osier, qui sont différenciés. L'osier, comme à Mametz, Saint-Quentin, Bessay et cette partie de la vallée de la Lys, fait l'objet d'une culture spécifique. Certaines familles possèdent encore des parlers en osier, rares souvenirs de cette époque qui paraît maintenant si lointaine.

Il existait, en cette année 1761, deux moulins, tous deux possessions du seigneur, le duc de Croÿ, l'un « à usage de moulin à bled », l'autre « à tordre huile », les deux étant loués aux enfants de Jean Despreys. Ces moulins ont une importance économique considérable dans le village et ils y font vivre une population spécifique, à commencer par les meuniers (les familles Despreys, et plus tard Faucon et Fauquembergues), et les ouvriers spécialisés (comme le charpentier de moulin Ignace François Masset, actif dans les années 1780).

## À la même époque...

► Suppression des deux Compagnies de Mousquetaires pour raisons économiques.

► 1777 : 1er quotidien français - Le Journal de Paris.

► 4 juillet 1776 : Th. JEFFERSON proclame l'indépendance des États-Unis.

► 1777 : arrivée des premiers volontaires européens pour aider les Insurgents américains dont La Fayette.

► 1778 : Mort de VOLTAIRE et de Jean-Jacques ROUSSEAU.

► 1770 : James COOK reconnaît les côtes de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.